



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 4 SEPTEMBRE 2008

33rue de Curzay

17230 LONGEVES

L'an deux mil huit, le jeudi 4 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est assemblé en séance publique sous la présidence de M. Patrick BLANCHARD, maire.

Etaient présents : M. BLANCHARD, M. LECORGNE, Mme RADON, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, M. CHAMPION, Melle CRAMAIL, M. FERRET, M. GUILLOTON, Mme LEGER, M. MACAUD, Mme METRAS.

Excusés : Mme THIERY et M. MEMON

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Dominique LECORGNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission de M. Paul SEGNI.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé mais il est précisé que le vote concernant le tarif de la cantine a été fait à l'unanimité moins une abstention.

Délibérations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- vote une subvention de 500 euros au CCAS
- vote une subvention de 500 euros à la Caisse des Ecoles
- autorise le maire à signer la convention avec le SDEER concernant la reprise de l'éclairage public rues du Coureau et de la Fabrique
- donne un avis défavorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin
- ne prend pas de décision concernant le projet de GPM
- a élu M. Patrick BLANCHARD et Mme Stéphanie RADON à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge
- sollicite une subvention du Conseil Général de la Charente-Maritime pour le marquage au sol
- accepte la création des nouvelles compétences de la CDC « contingent incendie » et « création ou aménagement et entretien de la voirie communautaire » ainsi que la modification des statuts
- accepte le devis de l'entreprise PALARDY à Champagné les marais pour la démolition du local Cuma d'un montant de 6 374,68 euros.
- décide de porter le taux de base de la taxe locale d'équipement à 5 % pour toutes les catégories d'immeubles à compter du 4/9/2008.
- fixe le montant du loyer mensuel pour la location de l'étage de la mairie au SYHNA et au Syndicat du Curé à 100 euros par Syndicat
- décide d'acquérir un tracteur neuf pour la commune mais demande un nouveau devis
- adopte le principe de construction des ateliers municipaux à côté de la déchetterie
- approuve la décision modificative n° 2 concernant des ouverture de crédits d'un montant total de 120 830 euros en section de fonctionnement et de 127 430 euros en section d'investissement
- décide que les conjoints des conseillers désirant participer au repas des Aînés paieront leur repas.

Communiqués du Maire et Questions diverses

- Site internet de Longèves, www.longeves17.fr
- Livret d'accueil pour les nouveaux habitants
- Parution du Longèves Infos début octobre
- Coût du 14 juillet, environ 600 euros
- Noël des enfants, samedi 20 décembre
- Repas des Aînés, samedi 18 octobre
- Lotissement la Vincent, publicité pour les deux terrains restants
- Réflexion sur les locations de la salle des fêtes.

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 8 septembre 2008

Le Maire, Patrick BLANCHARD